



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014**

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Olivier JUNGO, président. Il souhaiterait que les conseillers se concentrent sur le budget et évitent de se perdre dans des discussions sans fin. D'avance merci.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Claude-André MEYER et Julien NICOLET-DIT-FELIX, conseillères et conseillers municipaux.

### **Ordre du jour**

1. Communications du bureau du Conseil municipal ;
2. Communications de l'Exécutif ;
3. Présentation du budget de l'exercice 2015 en première lecture ;
4. Propositions de motions et de résolutions ;
5. Rapports des commissions ;
6. Fixation des dates des prochaines commissions ;
7. Questions et divers.

#### **1. Communications du bureau du Conseil municipal**

M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait que le procès-verbal de la dernière séance, ainsi que celui-ci seront adoptés lors de la séance du mois de novembre.

M. JUNGO demande si les conseillers seraient d'accord d'organiser une fenêtre de l'Avent le lundi 15 décembre prochain. Personnellement, il trouverait sympa de s'investir encore cette année tous ensemble, car après il y a le changement de législature.

La grande majorité des conseillers sont pour, mais ils ne savent pas encore s'ils seront tous disponibles à cette date.

#### **2. Communications de l'Exécutif**

##### **2.1 Terrains Portier**

La date de la prochaine commission ad hoc Portier est finalement fixée au lundi 10 novembre à 18h. en présence d'un architecte urbaniste.

M. MEYER arrive à 20h.38.

### **3. Présentation du budget de l'exercice 2015 en première lecture**

Comme à l'accoutumée, M. JEMMELY passe en revue les comptes et s'arrête essentiellement sur ceux détaillés dans les notes explicatives.

#### **08.314.01 – Conciergerie salle des fêtes**

M. ETIENNE : à quoi correspondent les Fr. 27'000,-- ?

M. JEMMELY : il s'agit d'un ratio entre les salaires de l'entreprise jusqu'à fin mai et celui de l'employé qui serait engagé à partir de juin. Il faut prendre en compte l'addition de deux postes.

Le contrat que nous avons avec l'entreprise ne peut pas être dénoncé avant un délai de 3 mois pour une échéance annuelle.

La commune y gagne plus ou moins Fr. 30'000,--.

#### **09.352.00 – Cotisation ACG**

M. GOY : cette augmentation va-t-elle être soumise à votation ?

M. GANGLOFF : lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

#### **33.314.02 – Entretien abords CCA**

M. ETIENNE : il y a toujours Fr. 32'000,-- qui figurent sur ce compte pour l'entretien du CCA, alors qu'il y a maintenant un deuxième employé communal !

M. JEMMELY : nous avons un contrat jusqu'à Fr. 100'000,-- pour les entretiens divers (terrains de sports, abords CCA, portes entrée des villages, etc.). Ce montant a déjà été descendu l'année passée à Fr. 64'000,--. A l'heure actuelle, nous regardons au fur et à mesure ce qui pourrait être pris en charge par les employés communaux, mais il faut bien se rendre compte, que pour certaines tâches, il faut des entreprises spécialisées.

#### **34.365.00 – Subventions institutions sportives**

M. BUBLOZ : quelles sont les autres institutions sportives qui pourraient toucher une subvention ?

M. JEMMELY : cette année nous avons donné aux Pony Games, par exemple. Le fait que des gens de la commune fassent partie des clubs fait pencher la balance. Il faut savoir que nous sommes très sollicités à ce niveau-là.

M. ETIENNE : y a-t-il des gens de la commune qui font du rugby ?

M. JEMMELY : oui, même si une grande partie vient de France voisine.

Mme CERUTTI : en ce qui concerne le FC Laconnex, il s'agit du seul club de foot de la région. Le sponsor principal est effectivement la commune d'Avusy, car sur les sept communes de la Champagne, c'est celle dont le plus grand nombre d'habitants en fait partie.

Certaines communes ne donnent rien pour les enfants. Avusy donne pour toutes les catégories d'âges.

M. JEMMELY : nous sommes restés à ce qui se faisait à l'époque, à savoir une certaine somme par joueur. Nous avons augmenté la somme de Fr. 50,-- à Fr. 100,-- en plusieurs années, et pas du jour au lendemain comme le club le souhaitait.

Mme CERUTTI : nous pourrions ne participer que pour les juniors. De plus, demandons-nous une subvention aux communes dont les habitants font du rugby chez nous ?

M. JEMMELY : non, mais nous y avons pensé et abordé le sujet avec le président du rugby, mais difficile car beaucoup de joueurs viennent de France.

M. NICOLET est frappé de constater qu'il s'agit d'institutions très masculines dans la vision du sport. Y aurait-il de la place pour d'autres ?

M. JEMMELY : oui.

#### **54.352.00 – Participation crèches**

M. JEMMELY : il est difficile de sortir un chiffre sur la participation de l'Etat, car elle est englobée dans la péréquation communale. On demande aux communes d'être de plus en plus claires et précises, mais malheureusement, nous constatons que ça ne s'applique pas dans les deux sens.

#### **62.314.00 – Entretien immeubles par des tiers**

M. BUBLOZ : est-il possible de préciser, dans les notes explicatives, pourquoi cette somme ? (afin d'éviter les questions lors de la prochaine législature).

M. JEMMELY : estimation de Fr. 20'000,-- pour un aménagement sur le chemin de Cusinand. A peu près la même somme pour le changement de certains luminaires, ainsi que du système d'éclairage intérieur des luminaires du CCA, car le mercure va être interdit en 2015. Les Fr. 80'000,-- restants sont pour l'entretien ou les diverses réparations.

#### **65.313.00 – CFF, achat de billets journaliers**

M. BUBLOZ : serait-il envisageable de proposer des cartes journalières CFF à la vente dans notre commune (coût, personnel, gestion) ?

M. GANGLOFF pense que ça serait faisable, mais il ne faut pas perdre de vue qu'une carte journalière sur l'année coûte Fr. 15'000,--. A voir.

MM. BUBLOZ et GOY : il faudrait étudier le risque financier, et savoir s'il serait préférable de proposer des cartes ou bien participer à un remboursement partiel, dans le but de favoriser ce genre de transport.

A réfléchir.

#### **79.318.00 – Etude d'aménagement communal**

M. JEMMELY : la somme a été augmentée de Fr. 10'000,--, en fonction des délibérations qui ont été proposées au Conseil municipal. Cette somme suffirait à réaliser le cheminement piétonnier entre Sézegnin et Athenaz, pour autant que quelqu'un veuille bien s'en charger. A l'heure actuelle, sur les trois demandes effectuées par M. JEMMELY aucune personne n'a répondu favorablement à la réalisation de ce projet.

M. BUBLOZ aimerait que soit précisé, dans les notes explicatives, que ce montant est pour les terrains Portier et la liaison Sézegnin-Athenaz.

Si ces travaux d'étude débutaient cette année, nous pourrions nous servir des Fr. 20'000,-- encore disponibles, et le reste serait mis en compte pour 2015. Il resterait donc encore Fr. 20'000,-- pour l'étude des terrains Portier. Il est clair que le minimum est inscrit dans les comptes.

Après les travaux passent en investissements.

M. GOY : il est encore possible d'étudier à nouveau la question en commission.

#### Conclusion :

M. JEMMELY : le budget présenté ce soir est un budget équilibré.

Si nous descendons de 2 cts, il faudra s'attendre à des rentrées d'environ Fr. 140'000,-- en moins. Si nous reprenons ce budget avec l'estimation faite sur les investissements futurs, de Fr. 180'000,-- la conséquence est que nous devons trouver une économie sur le budget de ce soir d'à peu près Fr. 320'000,--.

Il faut savoir que seul un petit amortissement arrivera au bout l'année prochaine. Les plus gros arrivent à échéance dans environ 8 ans. Les charges ne vont donc pas vraiment diminuer d'ici-là.

Au vu de ces chiffres, l'Exécutif a de la peine à croire qu'il est possible de descendre le centime, sauf si nous décidons de ne plus investir, ni entretenir.

De plus, dans les investissements, la crèche, le chauffage à distance, par exemple, n'ont pas été prévus.

Nous ne savons pas non plus, ce que nous réserve le futur, mais le baromètre est plutôt à la baisse, sauf si un gros contribuable arrive sur la commune.

La discussion est ouverte.

M. BUBLOZ revient sur la discussion qui a eu lieu en commission des finances avec M. SOLER, à savoir, comme M. JEMMELY l'a expliqué plus haut, que nous avons mentionné dans les comptes des investissements à court terme pour un montant de Fr. 180'000,--. Si nous baissons notre centime de deux points, nous encaissons Fr. 140'000,-- en moins (Fr. 70'000,-- / ct.)

Cette situation serait envisageable, à condition que nous ne fassions aucun autre investissement.

Pour que nous puissions vraiment nous faire une idée concrète, il faudrait établir un budget avec ces deux points en moins. Cependant, il est clair que les personnes les plus à même de se rendre compte de la situation restent l'Exécutif.

En ce qui concerne les investissements, la question de la crèche a un gros impact. Pour les terrains Portier, il s'agit là du patrimoine financier, donc il n'y aurait pas de problème.

La crèche est un projet onéreux. Si elle sort de nulle part, il n'est pas possible de baisser le centime. Si nous réaménageons des bâtiments existants, le calcul pourrait être différent.

Si nous prenons la commune d'Hermance, qui pourrait ressembler à la nôtre quant au nombre d'habitants, le coût d'exploitation annuelle de leur crèche est d'environ Fr. 80'000,-- pour 8 places, toutes subventions comprises. Ce qui revient à Fr. 10 – 12'000,-- par place et là ça serait jouable.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre de descendre ce centime sans évaluer au préalable le coût de la transformation du bâtiment.

M. JEMMELY informe qu'un rendez-vous est fixé le 29 octobre prochain, avec une personne responsable des crèches et une personne de l'Etat (DU), pour visiter les locaux de Sézegnin et la maison Curtet, pour savoir si une crèche serait réalisable ou pas.

Une première information sera certainement transmise lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. MEYER pense que le coût d'exploitation dépend également de la participation des parents. Hermance est une commune riche.

M. BUBLOZ : non, il s'agit là d'un ratio, calculé par M. SOLER.

Pour conclure, M. ETIENNE pense que cette 1<sup>ère</sup> lecture était nécessaire, car elle permet ensuite de pouvoir travailler sur les documents reçus.

#### **4. Propositions de motions et résolutions**

Néant.

## **5. Rapports des commissions**

### **5.1 Commission finances**

Cf. point 3 ci-dessus.

### **5.2 Commission environnement**

Les membres de l'OCEN ont été auditionnés.

Ils ont accueilli notre projet de chauffage solaire à distance très favorablement et pensent qu'il faudrait le soutenir au niveau national.

La réalisation de ce projet pourrait se faire sous la forme d'une copropriété constituée des gens qui en bénéficient.

La dimension de l'installation (captage / stockage) serait calculée d'après l'estimation que les utilisateurs nous communiqueraient (consommation en mazout qu'ils aimeraient transformer en énergie solaire).

Avantage : déductions et subventions pour tout le monde. Les modes de subventionnement et déductions fiscales doivent être validés et ces éléments seront importants pour la réalisation de ce projet.

L'idée serait aussi de mettre sur pied une petite société qui gérerait le projet et la facturation d'énergie, etc.

Prochaine étape est que l'Office cantonal de l'énergie fasse appel à ce bureau danois, pour répondre aux questions qui se sont posées. La commission pourrait participer à cette séance, voire même faire une visite sur le terrain, qui permettrait d'avoir une idée sur les frais d'étude pour une étude préalable.

La commune n'investirait que pour ses propres bâtiments, pour lesquels il existe un fonds qui subventionne ce genre d'investissement qui prend ces dépenses à 100 % en charge au niveau cantonal.

### **5.3 Commission ad hoc Portier**

En cours : élaboration d'un cahier des charges avec un architecte-urbaniste. Cette dépense figurera encore sur le budget de fonctionnement de cette année.

## **6. Fixation des dates des prochaines commissions**

- Lundi 27.10.14 à 20h.30 commission travaux
- Mardi 28.10.14 à 20h.30 commission finances
- Lundi 03.11.14 à 18h.00 commission environnement
- Lundi 03.11.14 à 19h.00 commission sociale (Mme CERUTTI excusée)
- Lundi 03.11.14 à 20h.00 commission économie
- Lundi 10.11.14 à 18h.00 commission ad hoc Portier
- Mardi 25.11.14 à 19h.00 soirée entreprises (CapEmploi)

## **7. Questions et divers**

7.1 M. ETIENNE : quelle est la suite qui a été donnée aux dégâts occasionnés sur la voiture de Mme FAVRE pendant la Vogue. Une réponse lui a-t-elle été envoyée ?

M. JEMMELY : il faut voir avec la Jeunesse, car la Vogue est couverte par une RC. Nous écrirons un courrier à Mme FAVRE.

- 
- 7.2 M. ETIENNE informe qu'un projet de délibération pour la création d'une crèche est à l'étude. Les conseillers intéressés sont les bienvenus.
- 7.3 Mme VENDEIRA : elle et sa voisine se sont faites cambriolées dans la nuit de mercredi 7 au jeudi 8 octobre dernier. Il faut rester vigilant.
- 7.4 M. BUBLOZ demande à qui appartient le matériel entreposé derrière le hangar situé sur la parcelle Portier à Athenaz, car c'est un dépotoir. Selon qui est le propriétaire, est-il possible de lui demander de ranger ?
- M. JEMMELY : pour la plupart, ce matériel appartient à la commune. Nous allons voir pour le ranger autrement.
- 7.5 M. GANGLOFF rappelle que la R'vue est agendée au dimanche 9.11. à 17h., directement sur place.

La séance est close à 22h20.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :